

Défendre
les droits
des sans-abri

La déclaration
des droits des
sans-abri

Guide d'utilisation

Un manuel
pour les acteurs sociaux
souhaitant se mobiliser
autour de la Déclaration
des droits des sans-abri



Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

À PROPOS DE LA CAMPAGNE EUROPÉENNE.....	1
CONTEXTE POLITIQUE.....	2
OBJECTIFS	3
LA DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS ABRI : C'EST QUOI ?	4
ADOPTION DE LA DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS ABRI.....	7
ADOPTION DIRECTE PAR LA MUNICIPALITÉ :.....	8
PROCESSUS PARTICIPATIF D'ACTEURS AU NIVEAU LOCAL :.....	8
MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS ABRI.....	11
IMPLICATION DES PERSONNES SANS ABRI	11
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION	11
CONTACT	12

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

À PROPOS DE LA CAMPAGNE EUROPÉENNE

La criminalisation du sans-abrisme est une problématique croissante en Europe. L'interdiction de la mendicité, le « nettoyage » des espaces publics ou l'installation de dispositifs « défensifs » dans les rues ne sont que quelques-unes des pratiques de plus en plus utilisées pour limiter les droits basiques de certains sans-abri.

Afin d'inverser cette tendance et de réaffirmer les idéaux sur lesquels l'Europe a été bâtie, nous invitons toutes les villes de l'Union européenne à adopter la Déclaration des droits des personnes sans abri en vue de reconnaître et promouvoir les droits des personnes sans domicile.

Si cet engagement ne résoudra guère ce problème complexe, il enverra un message clair au grand public, aux législateurs locaux et à d'autres acteurs locaux afin de leur montrer qu'il existe d'autres solutions pour lutter contre le sans-abrisme. Nous souhaitons créer une dynamique collective pour permettre aux différentes villes de l'Union européenne de se profiler en tant que lieux sûrs pour les sans-abri. L'objectif principal de la Déclaration des droits des personnes sans-abri est de garantir les droits basiques des personnes obligées de dormir dans la rue. Il convient toutefois de ne pas considérer ce document comme une promotion du droit d'être sans abri. Personne ne devrait être sans abri, mais si une personne l'est, il importe de protéger ses droits et sa dignité.

Ce guide veut fournir un cadre et proposer des actions en vue d'encourager les villes à adopter la Déclaration des droits des personnes sans abri. Vous devrez adapter les concepts présentés dans le guide selon votre propre contexte local.

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

CONTEXTE POLITIQUE

Nous considérons que le sans-abrisme est un problème qui prive certaines personnes de droits fondamentaux, tels que le droit au logement. L'adoption d'une perspective axée sur les droits permet de donner à ces personnes un droit d'action, en tant que détenteurs de droits, et de ne pas considérer le sans-abrisme uniquement comme un problème politique.

Les droits fondamentaux inclus dans la Déclaration des droits des personnes sans abri se basent sur la dignité de la personne. Tous les êtres humains devraient accéder aux droits fondamentaux inscrits dans les traités relatifs aux droits de l'homme. Nombre de récents instruments internationaux et européens appellent à prévenir et à éliminer le sans-abrisme :

- En 2016, une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme, et approuvée par tous les États membres de l'UE, a invité à « prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les législations qui criminalisent le sans-abrisme. »
- Le Nouvel Agenda Urbain, approuvé lors de la Conférence ONU-Habitat III en novembre 2016, demande des mesures pour « prévenir et éliminer le sans-abrisme » en vue de « combattre et éliminer sa criminalisation » et pour « la réalisation progressive du droit au logement adéquat ».
- Les Objectifs de développement durable des Nations Unies demandent l'élimination de la pauvreté, et notamment de la pauvreté extrême d'ici 2030.
- En 2017, la Commission européenne et les États membres ont proclamé le Socle européen des Droits sociaux (SEDS), qui inclut le droit à l'hébergement sous le Principe 19.

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

Parallèlement à ces développements politiques au niveau international et au niveau européen, la criminalisation est en hausse et présente dans la plupart des pays européens, qui interdisent de s'asseoir, dormir ou manger dans les espaces publics, malgré l'absence de logements, hébergements et autres ressources basiques.

Les études démontrent que les stratégies de pénalisation peuvent aggraver la pauvreté et l'exclusion sociale des publics vulnérables. Les fonds publics devraient être utilisés de façon efficace pour aider et protéger les personnes sans domicile, et non pour mettre en œuvre des opérations de pénalisation qui sont souvent très coûteuses. La criminalisation du sans-abrisme pourrait coûter plus d'argent que la résolution du problème en garantissant l'accès au logement adéquat. Nous souhaitons sensibiliser le public pour lui montrer que l'utilisation du système judiciaire n'est pas la solution à des problèmes sociaux.

OBJECTIFS

- Informer les personnes sur leurs droits fondamentaux, en les encourageant à faire valoir et à exercer leurs droits.
- Sensibiliser les responsables municipaux, les acteurs sociaux et le grand public.
- Inviter les autorités locales à remplir leurs obligations en matière d'aide aux sans-abri.

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

LA DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS ABRI : C'EST QUOI ?

La Déclaration des droits des personnes sans abri est une compilation de droits basiques provenant des législations européennes et internationales en matière de droits de l'homme, mais spécifiquement adaptés à la situation des personnes sans domicile. L'objectif principal est d'encourager des municipalités en Europe à signer la Déclaration et à réaffirmer leur **engagement en matière de droits humains**.¹ Les municipalités sont plus proches des citoyens et fournissent nombre des services nécessaires au niveau local. Elles sont les plus aptes à éliminer les mesures de criminalisation, mais elles ne peuvent pas toujours éliminer le sans-abrisme à elles seules.

La Déclaration des droits des personnes sans abri est un modèle et un **document flexible** qui peut être adapté à chaque contexte en Europe, en respectant les droits humains basiques inscrits dans le texte.

L'objectif principal de la Déclaration des droits des personnes sans abri est de **garantir les droits basiques des personnes obligées de dormir dans la rue** – pas en tant que droit d'être sans abri, mais en tant que réalité où des solutions appropriées de logement ou d'hébergement ne sont pas accessibles pour tous les sans-abri.

Nous souhaitons mettre en exergue le fait que chaque personne sans domicile a droit aux mêmes droits que tous les autres résidents de la ville. Les droits humains ne devraient pas être inaccessibles pour les personnes sans domicile.

¹ Homeless Bill of Rights, Housing Rights Watch. 2017.
<http://www.housingrightswatch.org/billofrights>

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

Chaque personne mérite d'être traitée avec dignité. La criminalisation est imposée à des personnes qui souffrent de stigmatisation sociale à cause de leur statut de sans-abri et qui souffrent déjà de conditions dégradantes et déshumanisantes.

La Déclaration des droits des personnes sans abri inclut le droit à un hébergement d'urgence décent, le droit à l'utilisation de l'espace public et de la libre-circulation au sein de celui-ci, le droit à un traitement équitable, le droit à une adresse postale, le droit d'accès à des sanitaires basiques, le droit à des services d'urgence, le droit de vote, le droit à la protection des données, le droit à la vie privée et le droit de faire ce qui est nécessaire à sa survie dans le respect de la loi. L'application de ces droits a un impact dans différentes politiques locales qui devrait être pris en considération lors de l'adoption de la Déclaration des droits des personnes sans abri.

Déclaration sur les droits des sans-abri

I. Le droit au logement

Le premier droit d'une personne sans abri est le droit au logement. Les services permettant l'accès à une solution d'habitat adaptée doivent être accessibles à toute personne sans abri.

II. Accès à un hébergement d'urgence décent

Lorsqu'un logement ne peut être fourni immédiatement, le droit d'accès à un hébergement d'urgence décent doit être respecté pour toute personne sans abri.

III. Le droit d'utiliser l'espace public et de s'y déplacer librement

Les personnes sans abri doivent jouir du droit d'utiliser l'espace public et de s'y déplacer librement, sans limite de temps.

IV. Le droit à un traitement égal

Les personnes sans abri doivent jouir du droit à un traitement égal de la part de tous les services et fonctionnaires municipaux, sans discrimination fondée sur l'absence de domicile.

V. Le droit à une adresse postale permanente

Les personnes sans abri sont souvent confrontées à discrimination au regard de l'emploi et de l'accès aux services publics en raison du manque d'adresse postale permanente. La Commune s'engage à fournir une adresse postale à toute personne sans-abri qui en fait la demande.

VI. Le droit à un accès aux équipements sanitaires de base

Le droit d'accès aux installations sanitaires de base doit être prévu: eau courante (fontaines), douches, toilettes, qui doivent exister en quantité et en qualité suffisante.

VII. Le droit aux services d'urgence

Les personnes sans abri doivent jouir du droit aux services d'urgence : services sociaux, services de santé, police, pompiers, au même titre que tout autre résident de la Commune.

VIII. Le droit de vote

Les personnes sans abri doivent pouvoir s'inscrire sur les listes électorales et recevoir les documents nécessaires à justifier leur identité lors d'une élection, sans discrimination fondée sur son statut d'habitat.

IX. Le droit à la protection des données

Les personnes sans abri ont le même droit à la protection des données que les autres citoyens et le même droit à la confidentialité des données personnelles.

X. Le droit à l'intimité

Le droit à l'intimité doit être respecté et protégé dans toute forme d'habitat, y compris les formes d'hébergement collectif et dans l'habitat informel des personnes sans abri.

XI. Le droit de mettre en œuvre les pratiques nécessaires à leur survie

Les personnes sans abri doivent avoir le droit de mendier pour survivre. Les pratiques de survie ne sauraient être interdites ni contingentées à certains espaces, dès lors qu'elles n'enfreignent pas de dispositions réglementaires d'ordre pénal.

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

ADOPTION DE LA DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS ABRI

L'adoption de la Déclaration des droits des personnes sans abri est une façon concrète pour les gouvernements locaux de montrer leur volonté de respecter les droits de tous leurs résidents. Il n'existe pas de procédure unique pour l'adoption de la déclaration. Les approches sont assez flexibles et diverses. Voici quelques exemples :

- **En SLOVÉNIE**, des membres de la FEANTSA ont traduit la Déclaration en slovène dans le cadre d'une campagne plus large incluant une présentation publique à des représentants des grandes villes du pays, ce qui a poussé quatre gouvernements municipaux à signer la déclaration.
- **En ESPAGNE**, Barcelone, Móstoles² et Santiago de Compostelle ont adopté publiquement la Déclaration des droits des personnes sans abri spontanément sans la participation d'acteurs locaux.
- **En FRANCE**, une plateforme d'associations françaises travaillant au niveau local avec les sans-abri a développé une stratégie qui incluait les sans-abri, en vue de convaincre des municipalités françaises à les rejoindre dans la défense des droits fondamentaux des sans-abri.³
- **En POLOGNE**, la ville de Gdansk s'est engagée à adopter la Déclaration des droits des personnes sans abri lors d'une conférence à Varsovie en mai 2018.

² Mostoles leading ambitious strategy in Spain. UCLG. Committee on Social, Inclusion, Participatory Democracy and Human Rights. 2019. <https://www.uclg-cisdp.org/en/news/latest-news/m%C3%B3stoles-spain-leading-ambitious-strategy-right-housing-and-rights-homeless-people>

³ Déclaration des Droits des personnes sans abri, Fondation Abbé Pierre. 2019 <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/droitsdespersonnessansabri>

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

- Au **ROYAUME-UNI**, une plateforme d'acteurs à Brighton tente actuellement de persuader le conseil municipal de Brighton and Hove d'adopter la Déclaration des droits des personnes sans abri.⁴

Différentes villes ont choisi d'utiliser une des deux grandes solutions :

ADOPTION DIRECTE PAR LA MUNICIPALITÉ :

Les municipalités les plus courageuses pensent que l'adoption de la Déclaration des droits des personnes sans abri était quelque chose qu'elles souhaitaient faire. Elles l'ont fait en s'engageant publiquement à la respecter et ont envoyé une copie signée de la Déclaration à la FEANTSA. La déclaration n'est que le point de départ d'un engagement à plus long terme pour la défense des droits des personnes sans abri.

PROCESSUS PARTICIPATIF D'ACTEURS AU NIVEAU LOCAL :

Des acteurs locaux travaillent ensemble pour promouvoir la Déclaration des droits des personnes sans-abri, promouvoir une approche basée sur les droits pour lutter contre le sans-abrisme. Ce processus peut encourager de nouvelles villes à signer la déclaration, et peut être utilisé pour mettre en cause la pénalisation des personnes sans domicile, et créer un mouvement local pour la défense des droits des personnes sans abri.

Il importe d'avoir une stratégie de lobbying en vue de bien définir ses objectifs et d'identifier les acteurs qui devraient être impliqués. Une telle stratégie nécessite au moins quelques éléments :

⁴ Déclaration des droits des personnes sans abri, Brighton and Hove Housing Coalition. 2019. <https://housingcoalition.co.uk/homeless-bill-of-rights/>

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

DÉCIDER CE QUE VOUS SOUHAITEZ :

En principe, nous voulons que les personnes sans abri soient respectées au niveau local même si elles dorment dans la rue. Nous voulons des arrêtés municipaux qui respectent ces droits. Nous voulons que la municipalité fournisse des hébergements et des logements aux personnes qui dorment dans la rue.

DÉFINIR LES PERSONNES OU ORGANISMES RESPONSABLES POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS :

Le conseil municipal et les personnes qui gèrent les services sociaux de la ville. Il importe de définir les personnes exactes chargées de ces services.

DÉFINIR CE DONT AVEZ BESOIN POUR CONVAINCRE CES PERSONNES :

Il importe de trouver des espaces pour expliquer l'importance de la Déclaration des droits des personnes sans abri.

Cela peut nécessiter différentes stratégies au cours du temps ainsi que de la créativité et de la persévérance. Plusieurs initiatives peuvent être nécessaires pour atteindre cet objectif stratégique. (À la page suivante, nous avons inclus des idées d'actions éventuelles).

COMMENT SAVOIR SI VOTRE PLAN FONCTIONNE ?

Le fait que la ville adopte la Déclaration des droits des personnes sans abri implique que la ville est prête à s'engager mais il importe d'assurer un suivi en vue de s'assurer que les politiques et législations respectent la déclaration à moyen et long terme.

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

Nous avons imaginé un processus linéaire où la Déclaration des droits des personnes sans abri est adoptée :

Présentation de la Déclaration des droits des sans-abri aux acteurs locaux

Événement public pour présenter la Déclaration

Invitation d'actions sociales et d'autres acteurs privés

Implication de la FEANTSA

Encouragement de la ville à l'adopter



Contact et rencontre avec des représentants municipaux

Analyse des possibilités d'adoption

Analyse de l'impact sur les politiques publiques

Prise en compte des besoins de la ville



Adoption par la municipalité



Suivi des engagements

Réunions périodiques

Participation des différents acteurs

Explication sur le respect de la Déclaration par la municipalité

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS ABRI

L'adoption de cette charte de droits peut avoir un impact sur différentes politiques publiques au sein de la municipalité (urbanisme, cohésion sociale, police, associations de commerces, etc.).

La municipalité doit s'assurer que chaque service adapte son fonctionnement et ses politiques selon le contenu de la Déclaration des droits des personnes sans abri.

IMPLICATION DES PERSONNES SANS ABRI

Les acteurs sociaux travaillant avec les personnes sans abri sont indispensables pour développer la Déclaration des droits des personnes sans abri, mais il importe d'impliquer également les sans-abri dans la défense de leurs droits. À la FEANTSA, nous nous sommes engagés à lutter contre les préjugés relatifs au sans-abrisme. Nous promouvons l'inclusion des citoyens vulnérables dans ce processus. La participation est essentielle pour la prise en considération de leurs opinions et volontés dans la prise des décisions qui les concernent essentiellement. La stratégie visant à faire adopter la Déclaration par les autorités locales devrait impliquer la participation des personnes sans abri.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION

Les acteurs locaux doivent travailler en collaboration avec les acteurs sociaux en vue de développer un système de suivi pour une application efficace de la Déclaration des droits dans le règlement de la ville et, si nécessaire, les blâmer pour le non-respect des droits établis. Dans la plupart des villes européennes, il existe un forum conjoint local, où tant les municipalités que les organisations sociales se réunissent. Cet espace collaboratif est idéal pour le suivi de la mise en œuvre. Des objectifs adéquats et des indicateurs devraient être définis pour évaluer efficacement la mise en œuvre de la Déclaration.

Guide d'utilisation de la Déclaration des droits des sans-abri

CONTACT

María José Aldanas, Chargée de mission

maria.jose.aldanas@feantsa.org

Site web: [Homeless Bill of Rights](#)

